



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;  
Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;  
Yonnec Polet, Said Chibani, Katia Van den Broucke, Sabrina Djerroud, Christiane Rassart, Ali Bel-Housseïne, *Echevins* ;  
Thibault Wauthier, Geoffrey Van Hecke, Fatiha Rezki, Gladys Kazadi, Laila Bougmar, Marc Hermans, Chantal Dubocage, Nathalie Mayor, Clementina Ulmeanu, François Robe, Ilse Carlé, Philippe Lalière, Mariam Bah, Julien Vande Weyer, Maria Spataru, Walid Bouzagou, Jordi Landu, Bader El Azzaoui, Yves Reineson, Frédéric Smets, Antoinette Uwonkunda, *Conseillers communaux* ;  
Fabienne Demaury, *Secrétaire communale*.

**Séance du 16.12.24**

---

**#Objet : Redevance pour l'utilisation de caveaux d'attente et pour l'ouverture d'un caveau - Renouvellement #**

---

Séance publique

**AFFAIRES FINANCIÈRES**

**Finances**

**LE CONSEIL,**

Vu l'article 173 de la Constitution;

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 août 2009 relative au règlement général au recouvrement en matière des redevances communales;

Vu la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et les sépultures;

Vu la délibération du Conseil communal du 16 décembre 2021 relative à la redevance pour l'utilisation de caveaux d'attente et pour l'ouverture d'un caveau, devenue exécutoire le 11 mars 2022, pour un terme expirant le 31 décembre 2024;

Considérant le rapport du Receveur communal du 22 octobre 2024 motivant le choix d'une indexation annuelle de la taxe de 3%;

Vu la situation financière de la commune et la nécessité d'assurer un équilibre budgétaire;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

**ARRETE ce qui suit:**

**CHAPITRE 1er. - Assiette de la redevance**

Article 1. Il est établi pour les exercices 2025 à 2027 inclus une redevance pour l'utilisation de caveaux d'attente et pour l'ouverture d'un caveau.

**CHAPITRE II. - Redevables**

Article 2. La redevance est due par la famille, les héritiers ou les ayants droit.

### **CHAPITRE III. - Calcul de la redevance**

#### **A. Location de caveaux d'attente**

Article 3. Le tarif de la redevance est fixé à €125,82 par trimestre pour l'occupation d'une case de caveau d'attente. Tout trimestre commencé est dû en entier. Ce montant sera indexé le premier janvier de chaque année au taux de 3%:

- 2025: €125,82
- 2026: €129,59
- 2027: €133,48

Article 4. La redevance est doublée lorsque le séjour est prolongé au-delà de trois mois, même avec une autorisation spéciale. La redevance est triplée ou quadruplée pour un troisième ou un quatrième terme. La majoration est ainsi de suite croissante en fonction du nombre de trimestres.

#### **B. Ouverture de caveaux**

Article 5. Toute ouverture de caveau donne lieu à la perception d'une redevance de €211,93. Ce montant sera indexé le premier janvier de chaque année au taux de 3%:

- 2025: €211,93
- 2026: €218,29
- 2027: €224,84

### **CHAPITRE IV. - Du recouvrement et des réclamations**

Article 6. La redevance est perçue au comptant. Le recouvrement et le contentieux sont réglés conformément aux dispositions du règlement général communal régissant la matière.

Article 7. La présente délibération prend ses effets au 1er janvier 2025.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 21 votes positifs, 2 votes négatifs, 6 abstentions.

*Non : Laila Bougmar, Nathalie Mayor.*

*Abstentions : Geoffrey Van Hecke, Chantal Dubocage, Clementina Ulmeanu, François Robe, Ilse Carlé, Philippe Lalière.*

2 annexes

*241216-A-xxx - Redevance caveaux d'attente (2025-2027).pdf, 241022 - Ltr CBE Motivation taux indexation taxe CC241216.pdf*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,  
(s) Fabienne Demaury

Le Président du Conseil,  
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME  
Berchem-Sainte-Agathe, le 19 décembre 2024

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Fabienne Demaury

Christian Lamouline